AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

CONSEILS AUX TÉMOINS : PARENTS

HARCÈLEMENT : COMMENT PUIS-JE AIDER LES AUTRES ÉLÈVES ?

Si vous apprenez par votre enfant, par d'autres élèves ou d'autres parents qu'un élève est régulièrement :

- moqué, bousculé, brimé et qu'il est mis à l'écart par les autres élèves ;
- victime de faits similaires sur Internet ;

Vous devez avoir conscience que cet enfant peut être victime de harcèlement, ce qui peut, pour lui, avoir des conséquences graves.

Que pouvez-vous faire ? Il faut en parler pour trouver des solutions !

- Avec un membre de l'équipe éducative et notamment le directeur ou le chef d'établissement.
- Avec un délégué des parents d'élèves.

Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes et dialoguez de manière ouverte pour connaître les faits et les éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents. Il peut être utile de les mettre par écrit afin de mieux cerner la situation. Notez par exemple la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, les réactions de votre enfant face à cette situation.

Pensez également à conserver les preuves éventuelles du harcèlement subi, notamment sur les médias sociaux (capture d'écran...). Si besoin, faites-vous aider par un délégué des parents. « Chaque enfant doit être protégé contre toutes les formes de violences. »

Convention internationale des droits de l'enfant, article 9

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS COMPLÉMENTAIRES, VOUS POUVEZ CONTACTER LE :

N° VERT NATIONAL « STOP HARCÈLEMENT » : 0808 807 010

Numéro gratuit depuis un téléphone fixe ou un portable et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)



SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, VOUS POUVEZ AUSSI APPELER LE : N° VERT NATIONAL « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

Numéro vert national : gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h